

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC
PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. XIV

MONTREAL, JUIN 1895

No 2

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Erection et délimitation de municipalités scolaires—Nominations diverses—Comité catholique du Conseil de l'instruction publique—Bureau des Examineurs catholiques de Montréal (*suite*)—Association dentaire de la province de Québec—Société Historique de Montréal.—**PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT :** Exercices de mémoire et de récitation—Composition, *Description d'une école*—Exercices d'élocution, *Etre et Avoir*—Dictées d'orthographe usuelle.—**BIBLIOGRAPHIE :** Publication reçue.—**CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.**

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité de "Ditton," comté de Compton, les lots Nos 58, 59, 60, 61, 62 et 63, des rangs IV et V du canton de "Ditton," et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de Notre-Dame-des-Bois, canton de Chesham, dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1895).

BOUCHER DE LABRUERE,
Surintendant.

Québec, 4 mai 1895.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 30 avril (1895) de nommer M. Odilon Papineau, commissaire d'écoles pour la municipalité "des Ecors", comté de Laval, en remplacement de M. Albert Monette, absent.— *Gazette officielle*, 11 mai dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 30 avril 1895, de nommer M. Walter Wilshire, syndic d'écoles pour la municipalité de Saint-Louis-de-Mile-End, comté, d'Hochelega, en remplacement de W.-T. Hopkins, écuyer, décédé.—*Gazette officielle*, 11 mai dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 1er mai courant, (1895), d'ériger le canton Laure, dans le comté de Québec, en municipalité scolaire, pour les fins scolaires, sous le nom de "municipalité du canton Laure," pour prendre effet au premier juillet prochain.—*Gazette officielle*, 11 mai dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité de l'Ancienne-Lorette, comté de Québec, le territoire suivant, savoir : borné à l'ouest par la ligne seigneuriale qui sépare les seigneuries Gaudarville et Saint-Gabriel ; au nord par les numéros du cadastre 277 et 265, de là allant au sud et se dirigeant vers l'est par le No 262 et la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, à l'est par le No 237, de là allant vers l'ouest par le No 235, de là allant encore vers l'ouest et borné par les Nos 103 et 98, de là se dirigeant vers le sud et aboutissant aux Nos 104, 107, 108 et 113, formant une équerre se dirigeant vers le sud et aboutissant aux Nos 114 et 115, de là se continuant vers le sud borné par les Nos 115 et 35 borné au sud par la paroisse de Sainte-Foye dans le dit comté de Québec, et l'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "village de l'Ancienne-Lorette."

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1895).

BOUCHER DE LABRUÈRE,
Surintendant.

Québec, 11 mai 1895.